

Orléans, le 26 octobre 2017,

DEMISSION DE MME RAIMBAULT

Martine Raimbault, élue sur la liste régionale FN/RBM dans le Cher, a décidé de quitter le groupe, prétextant ne plus être en accord avec la ligne du FN.

Elle a depuis rejoint le micro-parti de Florian Philippot.

Michel Chassier, Président du Groupe FN lui a rappelé qu'elle avait été élue dans un scrutin de liste, après avoir manœuvré pour être en position éligible.

Il ne s'agit donc pas d'une élection à titre personnel et elle ne doit son siège qu'à l'étiquette politique de la liste sur laquelle elle s'était présentée.

C'est pourquoi il lui est demandé de démissionner de son mandat, dès lors qu'elle n'a plus aucune légitimité pour représenter les électeurs qui nous ont fait confiance.

Il s'agit en fait d'une double trahison, vis à vis des électeurs et vis-à-vis des engagements qu'elle avait signés lors de son investiture.

La même demande lui a été adressée par Bruno Bourdin, tête de liste à Vierzon où Martine Raimbault siège sans jamais intervenir et devrait laisser sa place au suivant de liste afin de représenter à nouveau les Vierzonnais.

Encore faudrait-il pour cela que Madame Raimbault ait le sens de l'honneur ?